

# Objectifs des services de conseil aux jeunes

Rapport sur la réunion  
d'un groupe de travail

Londres  
9-13 mai 1977



BUREAU RÉGIONAL DE L'EUROPE  
Organisation mondiale de la Santé  
COPENHAGUE  
1979

ICP/MNH 035 III

### Note

Le présent rapport a été établi par le Bureau régional de l'Europe de l'Organisation mondiale de la Santé à l'intention des gouvernements des Etats Membres de la Région et des participants au groupe de travail sur les objectifs des services de conseil aux jeunes. Un nombre limité d'exemplaires est tenu à la disposition des personnes qui, en raison de leurs fonctions officielles ou de leur activité professionnelle, s'intéressent à ce domaine d'étude. Les demandes doivent être adressées au Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, 8 Scherfigsvej, 2100 Copenhague Ø, Danemark.

Ce rapport exprime les vues des participants au groupe de travail et ne représente pas nécessairement les décisions ou la politique officiellement adoptées par l'Organisation mondiale de la Santé.

Les désignations utilisées dans ce rapport et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation mondiale de la Santé aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Lorsque l'appellation «pays ou zones» apparaît dans le titre de tableaux, elle couvre les pays, territoires, villes ou zones.

## SOMMAIRE

	Page
1. Introduction . . . . .	1
2. Considérations générales . . . . .	2
3. Initiatives antérieures du Bureau régional de l'Europe de l'OMS . . . . .	3
4. Problèmes actuels . . . . .	6
5. Evolution de la situation . . . . .	9
6. Révision des objectifs . . . . .	12
7. Intervention et traitement . . . . .	14
8. Prévention . . . . .	18
9. Evaluation . . . . .	20
10. Directives concernant le développement des services . . . . .	21
11. Contraintes . . . . .	25
12. Conclusions . . . . .	28
13. Recommandations . . . . .	30
Annexe Liste des participants . . . . .	33



## 1. INTRODUCTION

Les jeunes continuent de poser un problème à ceux qui s'efforcent d'assurer des services répondant à leurs besoins et de les aider à développer au maximum leurs capacités. Il n'est pas possible d'examiner la place qu'occupent les jeunes dans la société sans tenir compte de l'influence que la société exerce sur eux et de celle que, réciproquement, ils exercent sur la société. La situation des jeunes, ainsi que leur développement physique et mental, et le rôle qui leur est imparti dans la société diffèrent selon les cultures et même à l'intérieur d'un pays déterminé. Ni les jeunes ni la société ne sont statiques et il se produit une évolution continue qui explique la difficulté éprouvée par les planificateurs, les organisateurs, et les prestataires de services aux jeunes à faire face aux conditions du moment. Il faut que les prestataires de services se tiennent constamment au courant des tendances qui se manifestent chez les jeunes et dans la société en général pour s'adapter aux situations nouvelles. Les politiciens, les planificateurs et les prestataires professionnels de services de santé doivent, les uns et les autres, toujours tenir compte du caractère mouvant et rapidement évolutif des problèmes des jeunes afin de réagir comme il convient, et de surveiller et d'évaluer les changements qui interviennent.

C'est dans ce contexte que le Bureau régional de l'Europe de l'Organisation mondiale de la Santé a, en coopération avec le Gouvernement du Royaume-Uni, organisé à Londres du 9 au 13 mai 1977 un groupe de travail chargé d'examiner les services de conseil aux jeunes. Cette réunion marquait une nouvelle étape dans l'analyse de ces services par le Bureau régional et faisait suite à une étude (1) et à un groupe de travail (2) organisés antérieurement.

Le groupe de travail réunissait 13 conseillers temporaires de 10 pays et comprenait des administrateurs de la santé publique, des psychiatres, des psychologues, des sociologues, des juristes, des travailleurs sociaux et d'autres spécialistes intéressés par les services de conseil aux jeunes (on trouvera la liste des participants en Annexe). La réunion avait pour objet de faciliter l'échange d'expérience et d'informations sur le rôle, l'organisation et le fonctionnement des services de conseil aux jeunes, notamment dans le cadre d'autres services communautaires. Il s'agissait en particulier d'examiner l'évolution du rôle et des objectifs de ces services, afin de déterminer les possibilités offertes en matière de prévention et de détection précoce.

La réunion a été ouverte au nom du Dr Leo A. Kaprio, Directeur régional, par le Dr M. Postiglione, Chef du Service de la Lutte contre les Maladies. Le Dr Pamela Mason a été élue Président. Mlle M. Bruce et le Dr Mason ont été désignées comme Corapporteurs. Le Dr A. Baert, Fonctionnaire régional pour la Santé mentale a assumé les fonctions de Secrétaire.

M. Eric Deakins, Sous-Secrétaire d'Etat parlementaire pour la Santé et la Sécurité sociale, a souhaité la bienvenue aux participants au nom du Gouvernement du Royaume-Uni et a passé en revue, dans son allocution attentivement écoutée, un grand nombre de problèmes dont était saisi le groupe de travail.

## 2. CONSIDERATIONS GÉNÉRALES

Les initiatives concernant les services de conseil aux jeunes s'inscrivent dans le cadre du programme à long terme en santé mentale du Bureau régional de l'Europe de l'OMS (1970-1983). Ce programme comporte entre autres les objectifs suivants :

- 1) aider les pays à réduire la prévalence des troubles mentaux dans la collectivité et à atténuer leurs conséquences;
- 2) développer la gamme et renforcer la qualité des services nécessaires pour le traitement de différents types et degrés de maladies mentales et de troubles psychologiques, comportementaux et affectifs observés dans certains groupes de population;
- 3) remédier aux défauts et aux insuffisances de la formation du personnel de santé mentale;
- 4) améliorer la coordination des services de santé mentale avec les systèmes de santé publique en général, de la sécurité sociale et de l'enseignement, avec le système judiciaire, et avec les organisations bénévoles et autres. S'attacher notamment, dans le domaine de la santé mentale des enfants et des adolescents, aux problèmes particuliers à ces groupes d'âge et contribuer à la mise en œuvre de mesures préventives, entre autres de l'éducation pour la santé.

Des groupes de travail, réunis antérieurement par l'OMS, ont établi des rapports sur la santé mentale des jeunes, les services de santé universitaires, l'abus des drogues, le comportement social déviant et la délinquance, et le suicide et les tentatives de suicide, ainsi que sur l'éducation sanitaire et les services communautaires de santé mentale (3-9).

On admet de plus en plus, tant au niveau national qu'au niveau international, qu'il faut tenir compte des possibilités offertes par la prévention et déterminer comment les principes d'action préventive pourraient imprégner et animer les services sanitaires, éducatifs et sociaux dans tous les domaines

(10, 11, 12, 13). Cela est particulièrement vrai dans le cas des troubles psychosociaux tels que les dérèglements mentaux, l'abus des drogues et de l'alcool, la déviance, les tentatives de suicide et autres types d'inadaptation des adolescents, les maladies transmises par la voie sexuelle et les accidents de la circulation.

Sous le titre général «Les années cruciales», un récent numéro de *Santé du Monde* (14) examine divers aspects de l'adolescence. Il souligne que «les adolescents qui, dans bien des régions du monde, constituent aujourd'hui la majorité de la population, seront les adultes de la société de demain».

Dans un récent rapport intitulé «La santé mentale et le développement psychosocial de l'enfant», un comité d'experts de l'OMS (15) a étudié la nécessité d'une action et a demandé aux chercheurs de concevoir des méthodes de prévention et de traitement nouvelles et mieux adaptées, en faisant observer que la plupart des interventions efficaces dans les soins de la santé mentale infantile reposent sur des interactions humaines.

### 3. INITIATIVES ANTERIEURES DU BUREAU REGIONAL DE L'OMS POUR L'EUROPE

#### 3.1 Les services de conseil aux jeunes, essai de typologie – Rapport sur une étude (1)

Il s'agit d'un rapport sur une étude s'appuyant sur des missions effectuées dans 11 pays européens en 1974 en vue d'analyser le développement initial des services du point de vue institutionnel, fonctionnel et méthodologique et de déterminer la philosophie, la structure et l'organisation des services de santé mentale, destinés à la jeunesse dans leurs relations avec le développement des services de conseil aux jeunes.

Le rapport note en particulier que ces services en sont encore au premier stade de développement, ont été peu étudiés jusqu'ici et n'ont été soumis qu'à une évaluation préliminaire. Il précise qu'il est important d'essayer d'établir une définition pratique et une certaine forme de classification.

Le rapport donne la définition ci-après d'un service de conseil aux jeunes : «Service permanent ou semi-permanent s'adressant essentiellement aux adolescents et aux jeunes pour les conseiller et les aider. D'une façon ou d'une autre, il fait généralement appel à des professionnels (parfois en qualité de consultants seulement) et a pour mission de trouver des solutions dans le contexte de la collectivité, soit par l'intermédiaire des services traditionnels, soit grâce à des formules de substitution aux institutions classiques, soit encore dans des cadres spécialisés. Il se caractérise par la flexibilité de son organisation et par les efforts qu'il déploie afin d'être le plus accessible et

le plus disponible possible; il peut offrir une aide de nature variée : renseignements, conseils, éducation, orientation, traitement ou placement. Les contacts avec les patients peuvent être anonymes et informels.

Aux fins de la présente étude, sont exclus de la définition ci-dessus les établissements de long séjour, les centres de loisirs, les «communes» et les services classiques de santé mentale pour jeunes, qu'ils soient hospitaliers ou ambulatoires.»

Le document contient également un projet de classification, résumé ci-dessous, des services de conseil aux jeunes :

- a) services fournissant des informations et de la documentation;
- b) services fournissant des informations et des conseils;
- c) services apportant une assistance pratique, par exemple dans le domaine de l'hébergement, du travail et des loisirs;
- d) services de conseil psychosocial, dotés d'un personnel psychiatrique/médical hautement qualifié;
- e) services médicaux donnant des conseils et des informations sur des problèmes spécialisés; maladies vénériennes, contraception, avortement, abus des drogues et de l'alcool;
- f) services hospitaliers qui ont dû mettre en place des services de consultation, notamment pour l'abus des drogues et de l'alcool;
- g) services de conseil publics institués dans le cadre des services sociaux, de l'enseignement et de la santé;
- h) services bénévoles spécialisés, services d'urgence pour la prévention du suicide et pour les problèmes particuliers, dont la drogue;
- i) services d'éducation de rue.

### 3.2 Services de conseil aux jeunes — Rapport sur la réunion d'un groupe de travail (2)

Les services de conseil aux jeunes ont été étudiés de façon plus détaillée par un groupe de travail qui s'est réuni à Lübeck en 1975. Dans son rapport, le groupe de travail s'est efforcé de combiner un compte rendu descriptif de la réunion et un exposé théorique de quelques-uns des problèmes plus généraux qui ont conduit à la formation des concepts inspirant l'organisation et le fonctionnement des services.

Les problèmes posés par les utilisateurs des services de conseil ont été énumérés comme suit :

- 1) questions pratiques : logement, chômage, prestations sociales;
- 2) demandes de renseignements : manifestations socio-culturelles, voyages, éducation, travail;
- 3) problèmes juridiques : tout ce qui concerne les droits sur le plan juridique, les rapports avec la police, les tribunaux et les institutions;
- 4) rapports difficiles : avec la famille, les camarades, le sexe opposé, les adultes, y compris les problèmes des jeunes parents et de leurs enfants;
- 5) problèmes à l'école et au travail : recherche de conseils en matière d'éducation, d'enseignement complémentaire et d'orientation professionnelle; échecs scolaires ou professionnels et manque de concentration;
- 6) problèmes médicaux et psychosomatiques : y compris les problèmes d'alimentation, de sommeil et toute une série de maladies physiques;
- 7) toxicomanie et alcoolisme : les crises, l'intoxication et les difficultés physiques et sociales;
- 8) problèmes psychosexuels : contraception, interruption de grossesse, grossesse, maladies vénériennes et problèmes sexuels;
- 9) problèmes psychosociaux : angoisse, solitude, manque de confiance en soi, dépression et tendances suicidaires;
- 10) difficultés sociales : d'ordre personnel et avec l'entourage, aliénation, délinquance, déviance et agressivité.

Le rapport passe en revue les objectifs, les activités, l'organisation et les effectifs des services de conseil aux jeunes et conclut :

«Les services de conseil aux jeunes sont considérés comme des efforts novateurs en vue d'assurer des prestations susceptibles de répondre à des besoins nouveaux, d'étudier de nouvelles méthodes propres à satisfaire les besoins généraux des jeunes, et d'encadrer une action communautaire pour la solution des problèmes sociaux...

Ils ont montré les possibilités d'une nouvelle forme de réaction aux problèmes des jeunes, qui permet de tenir compte du contexte dans lequel les

besoins naissent et de la manière dont ils se manifestent, ainsi que de répondre comme il convient aux impératifs de la planification et de la prestation de services...

Ils ont fait ressortir la nécessité de créer un cadre conceptuel commun, à l'intérieur duquel les institutions locales pour la jeunesse (loisirs, éducation, services sociaux, sanitaires et judiciaires) puissent adopter une approche unifiée en vue de la planification et de la mise en place de services coordonnés. Cette action nécessitera l'élaboration de stratégies propres à faciliter la collaboration entre institutions et une formation commune.

Ils se sont fixé pour buts d'étudier et de sanctionner la valeur des prestations de santé préventives, y compris les nouvelles stratégies d'éducation pour la santé, et de contribuer, par une information en retour, au développement de services à l'intention de la jeunesse, reposant sur une prise en considération des besoins des jeunes et de la façon dont ils ressentent leurs difficultés.»

#### 4. PROBLEMES ACTUELS

##### 4.1 Problèmes généraux

La politique sociale ne cesse d'évoluer et d'être réévaluée, compte tenu de la transformation rapide des structures sociales, culturelles et économiques et de l'apparition de nouveaux besoins et de nouvelles conceptions quant aux moyens propres à les satisfaire. Les gouvernements doivent prendre conscience de cette évolution et mettre au point des méthodes pour y faire face.

Pour ce qui est des jeunes en particulier, les mutations rapides et la tension générale qu'entraîne le fait de vivre dans un monde de technologie urbaine, la compétition croissante à l'école et à l'université, la médiocre situation de l'emploi, le relâchement des liens familiaux et la liberté sexuelle plus grande figurent parmi les facteurs qui ont contribué à perpétuer leurs incertitudes.

Face aux maux de la société, il est nécessaire de prendre toute une série d'initiatives, notamment de mettre au point sans relâche des méthodes pour aider la famille et accroître les possibilités offertes aux jeunes dans le domaine éducatif, professionnel et récréatif.

On continue à débattre du rôle et de la fonction de l'action sociale, car on considère que de nombreux problèmes tiennent au fait que des insuffisances et des carences apparaissent dans les structures et les situations

sociales. On ne peut, dans ces conditions, aider l'individu efficacement que si l'on envisage également des actions visant à transformer la société.

On accorde une attention de plus en plus grande à la prévention, à la détection et au traitement précoces de la maladie et à la promotion de la santé, tant physique que mentale. La prévention peut être considérée comme un moyen de traiter les problèmes liés au changement et faisant partie, avec le traitement, d'un processus continu. On peut y voir également un moyen d'encourager les comportements adaptatifs et de réactions plus appropriées face aux réalités, ainsi que l'adoption de modes de vie sains.

On a actuellement tendance, dans le traitement de la maladie, à recourir plus aux soins dans la collectivité qu'aux soins dans les établissements. Il est donc important que le public soit davantage sensibilisé à ces problèmes et que les services se développent en fonction des ressources et des intérêts des collectivités locales.

L'accent est mis également de plus en plus sur l'autoréalisation; le désir de participer à des actions au bénéfice d'autrui a donné naissance à des groupes d'auto-assistance et à des initiatives bénévoles pour la création de réseaux sociaux. Cela élargit le champ d'action des soins communautaires destinés aux gens soumis à des tensions et auxquels les soins primaires ou spécialisés ne conviennent pas.

Entre-temps, le traitement spécialisé s'oriente vers l'intervention en période de crise, le conseil à court terme et la thérapie de soutien, les thérapies de groupe, les thérapies de comportement et les interventions sociales dans l'environnement et la famille.

Les services sanitaires, sociaux et éducatifs continuent à se développer, mais il est à craindre que les couches de la population dont les besoins sont les plus importants ne puissent accéder à ces services ou les utiliser au maximum. On étudie les moyens qui permettraient à des groupes socialement défavorisés de bénéficier davantage des services : les jeunes sans foyer, les minorités ethniques et les habitants des vieux quartiers et d'autres zones urbaines insalubres où la population des adolescents et des jeunes adultes est extrêmement mobile.

L'évaluation des services sanitaires et autres revêt de plus en plus d'importance, en particulier à une époque de mutation et de récession économique où des décisions doivent être prises sur les priorités et la réattribution des ressources. Il se peut qu'il faille à cet égard modifier les critères utilisés pour évaluer l'impact des services. Cependant, les méthodes de recherche relatives aux études coût/avantages et coût/efficacité et leur application au domaine psychosocial en sont encore au premier stade de développement.

#### 4.2 Problèmes particuliers aux services en faveur des jeunes

Les jeunes qui, en se détachant de leurs parents et en entrant dans un monde difficile, traversent une phase de transition, ont des besoins complexes.

Cette transition est pour eux une période d'ambiguïtés, de hauts et de bas, d'isolement et de grégarisme, de dépendance, d'indépendance, de doute de soi et de confiance en soi. De nombreux types d'approche sont donc nécessaires pour résoudre leurs problèmes. Les services de conseil aux jeunes illustrent bien ces besoins. Leur existence met en évidence le fait généralement reconnu que, ni les services et stratégies s'appliquant aux enfants, ni ceux destinés aux adultes, ne conviennent.

La consultation spontanée est un élément extrêmement important. Les jeunes apprécient le service du type «porte ouverte» qui semble offrir des facilités répondant à leurs besoins. Ils attachent beaucoup de prix à l'absence de formalisme, ne veulent pas courir le risque de se compromettre, désirent agir sans que les adultes interviennent et avoir la liberté de maintenir ou de rompre le contact.

Les services se sont généralisés, en s'ouvrant à ceux qui souvent ne veulent pas admettre qu'ils ont des difficultés ou sont parfois incapables d'établir une relation entre leur désarroi et l'existence d'un problème particulier. Assurer, d'autre part, un service spécialisé, c'est courir le risque que son emploi soit limité. Cependant, la tendance à la mise en place de services généralisés pose des problèmes en ce qui concerne le renvoi en consultation à l'intérieur d'un même centre ou à d'autres organismes et centres et aussi le système de travail en équipe et de spécialisation du personnel.

Les services d'information s'imposent de plus en plus dans une société complexe qui offre tant de possibilités et de choix et se caractérise par une explosion des connaissances. Les jeunes cherchent à obtenir des informations de manière à pouvoir prendre des décisions sans être soumis aux pressions des parents. Il est nécessaire de transmettre activement l'information à l'aide de tracts, de publications, de programmes de radiodiffusion et de télévision, etc. Il faut se préoccuper de la forme et du contenu de l'information, notamment sur les problèmes controversés tels que l'avortement, la drogue, l'alcool, les relations sexuelles et la déviance.

L'orientation est un élément important de l'assistance fournie dans les services de conseil aux jeunes. Elle a pour but de permettre à l'individu d'identifier les problèmes plus clairement, de lui proposer diverses solutions, de l'aider à opérer un choix responsable, en contribuant ainsi au développement de sa personnalité.

Le fait que des services de conseil existent conduit à s'interroger sur les catégories et les besoins des personnes qui les utilisent. Ils attirent vraisemblablement les personnes qui ne veulent pas recourir aux services plus institutionnels ainsi que celles qui autrement ne solliciteraient pas une aide ou ne sauraient à qui s'adresser pour l'obtenir. Il est probable qu'il y a, dans ces différents groupes, des êtres dont le degré de maturité ou l'aptitude à utiliser l'assistance fournie sont variables et dont les problèmes ont atteint des stades d'évolution divers. La publicité, le type de locaux, le personnel, l'emplacement, la connaissance des conditions locales et la nature des autres

ressources locales sont autant de facteurs qui influent sur l'utilisation d'un centre de conseil aux jeunes.

Les services nouveaux pour les jeunes ont été créés afin de combler les lacunes des services traditionnels et ont conduit ainsi à examiner la nature des interactions entre les divers systèmes de soins. La collaboration et la communication sont nécessaires pour que les parties intéressées puissent s'informer réciproquement. Dans de nombreux cas, les services traditionnels sont devenus relativement moins formalistes et plus souples, et se sont mieux adaptés aux jeunes. Cela est important, car si les services traditionnels avaient conservé leur rigidité, les jeunes pourraient être amenés à s'adresser aux services nouveaux, ce qui augmenterait les problèmes déjà graves auxquels ces derniers ont à faire face.

La mise en place d'un service de rechange implique un processus dynamique. Ce qui semble être aujourd'hui un service d'appoint ne le sera peut-être plus demain car il peut d'une part se trouver intégré dans les structures établies ou être lui-même institutionnalisé; enfin, il peut se trouver confronter à d'autres services nouveaux. Il s'agit donc pour ces services d'être capables de s'adapter au changement et de conserver un caractère novateur.

## 5. EVOLUTION DE LA SITUATION

### 5.1 Le rôle des gouvernements

On prend maintenant, dans une large mesure, conscience de l'utilité des services de conseil aux jeunes et on manifeste un vif intérêt pour leur développement. Dans certains pays, des références spécifiques à l'opportunité de tels services ont été faites dans les déclarations de politique nationale, des crédits ont été attribués, et des études et analyses de la documentation ont été demandées. Plusieurs rapports gouvernementaux ont, en effet, formulé des recommandations particulières pour que le développement de ces centres soit encouragé. L'administration, tant au niveau national qu'au niveau local, éprouve des difficultés à s'adapter rapidement à l'évolution des besoins dans les collectivités et les services privés de conseil aux jeunes ont pu réagir immédiatement et ont donc créé des facilités. Il leur est toutefois extrêmement difficile d'instaurer et de continuer à assurer ces facilités si le climat leur est hostile tant au niveau national qu'au niveau local de l'administration.

Le conflit peut nuire aux services et aboutir à des tentatives qui visent à imposer une conception plus bureaucratique de la prestation de services et de la sélection du personnel employé dans ces services. Il semble qu'un tel conflit soit davantage imputable à des facteurs externes ou à l'opinion publique

qu'à une évaluation du service fourni aux clients. Il se peut que les services de conseil aux jeunes dont la politique sociale a pour objectif le changement et la transformation des structures de la société aient plus de mal à survivre là où l'administration se sent menacée par les implications de cette politique. Comme le financement des services de conseil aux jeunes dépend de la politique nationale et locale du gouvernement, le rôle du gouvernement et les relations de celui-ci avec les services de conseil aux jeunes sont importants, aussi les services de conseil aux jeunes doivent-ils s'efforcer de mettre les pouvoirs publics au courant des besoins et des moyens qu'ils utilisent pour y faire face. La situation financière de certains services de conseil aux jeunes a été peut-être à ce point précaire que le personnel n'a pas eu le temps ou l'énergie nécessaires pour informer le public et diffuser des renseignements susceptibles de favoriser l'éducation et le changement. Des problèmes se posent en ce qui concerne le développement des politiques, l'acceptation de la nouveauté, ainsi que le financement et le contrôle.

## **5.2 Services publics et services bénévoles**

Les services mis à la disposition des jeunes par les organisations publiques sont extrêmement variables et la plupart des pays assurent de tels services, sous une forme ou sous une autre, par l'intermédiaire de ces organisations. La façon dont le service est présenté et offert a son importance et c'est dans les pays où l'on perçoit que les besoins des jeunes ne sont pas satisfaits par les services traditionnels que des services novateurs se sont fréquemment développés. Ils sont quelquefois complémentaires mais souvent aussi opposés. La question se pose de savoir qui est responsable de l'adolescent. Est-ce l'adolescent lui-même, les parents, l'école ou l'Etat et quelle est la part de responsabilité de la collectivité ? Doit-on effectuer un examen systématique des enfants à l'âge de 15 ans pour détecter les troubles éventuels ou doit-on créer des services aussi bien publics que bénévoles où les jeunes puissent demander de l'aide ou être envoyés par les parents ou les écoles s'ils sont considérés comme étant exposés à des risques. Les autorités locales sont, dans certains pays, encouragées à accorder un appui financier aux organisations bénévoles. Dans d'autres pays, des structures administratives locales ont été mises en place pour favoriser la planification stratégique et opérationnelle par les services sanitaires et sociaux et par les autorités responsables de l'enseignement et du logement, agissant en coopération.

## **5.3 Organisations nationales de coordination**

Dans les pays où des services de conseil aux jeunes se sont développés dans le secteur privé, ces services n'ont pas, dans l'ensemble, été coordonnés. Dans certains pays tels que la Belgique, l'Angleterre et le Pays de Galles, les Pays-Bas et la France, des organisations nationales sont apparues pour essayer de coordonner les services.

Deux types de systèmes nationaux de coordination ont été examinés par le groupe de travail : l'un (Angleterre) fait office de terrain d'échange et de bureau national de consultation judiciaire, tandis que l'autre (Belgique) apporte un soutien professionnel supplémentaire aux différents centres. Tous les participants ont estimé qu'une sorte de mécanisme national de coordination était nécessaire.

L'évolution rapide et importante des services de conseil a abouti à l'institution en Angleterre en 1970 d'une Conférence permanente pour la promotion des services de conseil. Il s'agissait essentiellement d'une fédération d'organisations publiques et bénévoles, utilisée comme forum pour le développement professionnel. Ces organisations ont produit des publications telles que «Concepts des services de conseil», «Normes éthiques dans les services de conseil» et un «Annuaire des services de conseil». Cette Conférence permanente doit être convertie en Association britannique des services de conseil et travailler à l'élaboration de normes de formation reconnues.

Au Royaume-Uni, l'Association nationale des services de conseil aux jeunes a été créée en 1975 avec les objectifs suivants :

- a) promouvoir et encourager le développement de services de conseil aux jeunes par l'appui financier, la formation et la publicité;
- b) servir de forum pour la discussion et de centre pour la collecte et le traitement de l'information et sa diffusion à ceux qui travaillent dans ce domaine;
- c) faire reconnaître le rôle des services de conseil aux jeunes en créant une image de ces services à l'échelle nationale.

Dans la partie flammingante de la Belgique, il existe un Service national et centre d'étude pour les conseils aux jeunes, dont le rôle est de servir toutes les organisations qui donnent informations, conseils et assistance et d'organiser la recherche scientifique; il doit pour ce faire :

- a) stimuler le développement de l'activité d'information et de conseil destinée aux jeunes;
- b) promouvoir les communications entre les services régionaux et le centre national;
- c) représenter les centres d'information et de conseil pour les jeunes au niveau national;
- d) aider les centres à formuler des propositions aux pouvoirs publics;
- e) améliorer la qualification des personnels à l'aide de centres de formation;

- f) améliorer la documentation et les conseils fournis aux centres régionaux;
- g) donner des avis sur la diffusion de l'information par les moyens de communication de masse, etc.;
- h) effectuer des travaux de recherche;
- i) encourager l'échange de données d'expérience au niveau national et international.

#### 5.4 Organisation internationale

Un Centre international d'information et de documentation pour les services novateurs d'information et de conseil a été créé à Gand (Belgique) en 1972. Il s'agit d'un service de documentation publiant un bulletin d'information, une bibliographie et un annuaire des centres d'information et de conseil aux jeunes en Europe occidentale.

### 6. REVISION DES OBJECTIFS

La politique sociale a notamment comme objectifs d'élever le niveau de la santé physique et mentale dans la collectivité, de réduire le nombre de personnes atteintes de troubles mentaux et d'identifier et de maîtriser les facteurs nuisibles à la santé et au bien-être. La santé mentale recouvre un concept bien plus vaste que l'absence de maladie mentale. Elle englobe des considérations sur les besoins et la nature de l'homme qui dépassent largement le cadre de la responsabilité médicale. Elle peut être considérée comme désignant l'adaptation de l'homme à soi-même, aux autres et au monde avec le maximum de bonheur et d'efficacité. Il s'agit non pas simplement de libérer l'individu des tensions, mais plutôt de lui permettre de faire face aux événements de la vie, de résoudre les problèmes et de s'adapter à ses capacités et incapacités de telle sorte qu'il puisse développer au maximum ses facultés.

C'est dans ce large contexte que doivent être considérés les objectifs des services de conseil aux jeunes. Ces services sont appelés à traiter une grande diversité de problèmes sociaux, psychosociaux, psychosomatiques, éducatifs, professionnels et personnels. Comme la situation se modifie constamment, les moyens qui permettent d'atteindre ces objectifs sont eux aussi susceptibles d'évoluer. Les services doivent constituer, si besoin est de façon permanente, une porte d'accès aux soins, à l'assistance en période de crise et à l'aide nécessaire pour la solution de problèmes spécifiques.

Des services de conseil aux jeunes ont été créés pour répondre à un certain nombre de besoins et en utilisant plusieurs méthodes. Nombre de ces services n'ont pas précisé leurs buts et leurs objectifs, ce qui a rendu leur évaluation difficile. Tous les participants du groupe de travail se sont accordés sur les objectifs généraux des services de conseil aux jeunes, tout en reconnaissant qu'il appartenait à chacun d'eux de définir ses objectifs spécifiques. Ces objectifs doivent être redéfinis, compte tenu de l'évolution des besoins ou de la demande. Il convient de définir et de faire connaître les objectifs tant implicites qu'explicites, car ils peuvent avoir une incidence sur l'organisation et l'administration. Il est important, dans toute la mesure possible, qu'un service définisse une population cible qu'il se propose d'atteindre. Il devra décider s'il est en mesure d'exercer de multiples activités au sein d'un même organisme ou si cet organisme ne doit être qu'un élément d'un réseau d'organismes dans la collectivité qui assure une assistance. Les activités qui intéressent les services de conseil aux jeunes sont nombreuses, et les compétences et techniques nécessaires pour exercer ces activités doivent être appropriées. Il importe de s'assurer que les mécanismes de formation et de soutien de ceux qui exercent ces activités soient intégrés dans les structures de l'organisme ou mis à la disposition de ce dernier.

Les services de conseil aux jeunes assurement des fonctions liées à l'individu et à la société. Les objectifs restent ceux qui ont été définis par le groupe de travail qui s'est réuni à Lübeck en 1975, à savoir :

- 1) offrir une aide et une assistance à la fois immédiates et facilement accessibles, il peut s'agir de renseignements, de conseils, d'orientations, de soins médicaux, d'une assistance psychiatrique, pratique ou sociale;
- 2) assurer une intervention à court terme qui peut consister soit à pallier une crise ou à résoudre un problème, soit à rechercher différentes solutions aux difficultés du moment;
- 3) offrir des rapports amicaux avec des adultes ou des jeunes gens, afin d'aider les sujets qui sont particulièrement en difficulté à comprendre leurs problèmes, et, le cas échéant, à rechercher une assistance;
- 4) assurer en cas de besoin la liaison avec des services spécialisés et aider les jeunes gens à en tirer plus efficacement parti;
- 5) offrir des possibilités de rechange pour l'autoréalisation aux sujets qui ne peuvent ou ne veulent pas utiliser celles qui existent déjà : par exemple ateliers d'expression dramatique ou écoles permissives;
- 6) encourager la collectivité à offrir aux jeunes plus de possibilités de participer à la vie de la collectivité;

- 7) inciter les jeunes à entreprendre d'eux-mêmes une activité sociale plus importante, étant admis que leurs difficultés sont une réaction à des problèmes sociaux qui appellent absolument une solution;
- 8) faire comprendre aux institutions traditionnelles ce que sont les besoins de la jeunesse et amener les membres adultes du personnel de ces institutions à mieux répondre à l'évolution des problèmes sociaux et des besoins des individus;
- 9) analyser et évaluer la situation, et l'exposer à d'autres professionnels, notamment aux administrateurs des collectivités locales et du gouvernement central, ainsi qu'à d'autres organes de décision appelés à intervenir;
- 10) donner des renseignements et proposer des initiatives en matière d'éducation pour la santé à l'intention du public, des professionnels, des parents et des jeunes gens;
- 11) compléter et prolonger l'action d'autres organismes qui s'occupent de la jeunesse et de ses problèmes.

## 7. INTERVENTION ET TRAITEMENT

Les services de conseil aux jeunes utilisent des méthodes très diverses, qu'il s'agisse d'intervention ou de traitement. Ces méthodes doivent toujours tenir compte des buts et objectifs du service ainsi que des besoins et des demandes des jeunes. Leur efficacité dépend de la compétence et de la formation du personnel et de son aptitude à interpréter les objectifs du service et les besoins de ses clients. Certains services s'efforcent de définir la population cible, mais quelques-uns pratiquent une politique de «porte ouverte» et n'ont pas cherché à faire connaître quelle assistance ils pouvaient apporter; ils peuvent donc être contraints de traiter un large éventail de besoins auxquels ils doivent répondre sous des formes variées. Certains services fournissent des avis et des informations et ont expérimenté diverses méthodes : contact personnel, utilisation d'informations écrites, radiodiffusion et télévision, visites aux écoles et aux usines, etc. On continue à développer l'éducation de rue, dans un effort pour prendre contact avec les jeunes qui éprouvent des difficultés à demander de l'aide. Dans la majorité des cas cependant, l'adolescent se présente lui-même au service pour demander des conseils et de l'aide, ou est envoyé à ce service.

Il est reconnu que les jeunes qui s'adressent à un service de conseil peuvent nécessiter une approche, une évaluation et une aide professionnelle

de niveaux très différents selon leur degré de maturité et leurs problèmes. Ils peuvent avoir recours au service dans les circonstances suivantes :

- a) à un stade précoce de désarroi et d'expérimentation face à des problèmes personnels (besoin d'information et d'orientation);
- b) à un stade intermédiaire, après avoir fait des tentatives peu appropriées ou inadéquates pour résoudre leurs problèmes (besoin de conseils);
- c) en cas de stagnation, lorsqu'un comportement d'autofrustration empêche un changement ou une saine adaptation (besoin de services spécialisés).

Les services ci-après peuvent être assurés :

- a) information sur les activités culturelles, récréatives, politiques;
- b) avis sur les questions de logement, d'emploi et de droit;
- c) conseils sur les questions d'enseignement, d'emploi et d'ordre privé;
- d) conseils spécialisés sur les questions psychosociales et psychosexuelles;
- e) services médicaux, notamment ceux qui concernent la contraception, la planification familiale, l'avortement, l'abus des drogues et de l'alcool.

### 7.1 Intervention en période de crise

Une grande partie de l'activité de soutien exercée dans les services novateurs repose sur la théorie des crises. Cette théorie met l'accent sur l'importance des situations de crise affective susceptibles de survenir au cours du développement normal de l'individu ou d'événements inattendus et stressants de l'existence.

Le stress n'est pas un concept nouveau; il a été interprété comme une situation où divers mécanismes de défense psychologique sont utilisés pour faire face à une circonstance urgente, quelle qu'elle soit. Les mécanismes d'adaptation de l'individu peuvent varier selon les facteurs internes, la constitution génétique, etc., ainsi qu'avec les facteurs socio-culturels et d'environnement externes.

La crise survient lorsqu'une personne se trouve confrontée à une situation qui paraît insurmontable et qu'elle considère que les méthodes existantes pour résoudre le problème sont insuffisantes, inadéquates ou mal appropriées. Il s'ensuit une période de désarroi et de désorganisation au cours de laquelle

de nombreuses tentatives avortées peuvent être faites pour trouver une solution. Une certaine forme d'adaptation s'établit finalement; elle peut être ou ne pas être conforme aux meilleurs intérêts de l'individu et de sa famille ou de ses camarades. Il peut en résulter une perturbation des relations susceptible de causer de graves soucis à la famille et aux autres.

Ainsi, la notion de crise et de remède met l'accent sur les mécanismes de défense ou d'adaptation mais s'applique aussi à la réorganisation et à l'ajustement susceptibles d'intervenir, en conduisant soit à un renforcement de la faculté et à une amélioration de la capacité de faire face aux situations de crises futures, soit à une diminution d'aptitude, à une perturbation des relations et à un risque de dépression nerveuse, sous l'effet de nouveaux stress, un échec en appelant un autre.

On a observé que, dans une situation de crise, il se produit un renforcement de la sensibilité à l'intervention thérapeutique et que la rapidité et l'efficacité de cette assistance ont des chances de déterminer l'issue de la crise et le niveau ultérieur d'adaptation de l'individu.

Dans l'intervention en période de crise, il s'agit essentiellement de réduire le plus possible le désarroi, d'élever l'aptitude sociale, de renforcer la capacité de défense et de rechercher de meilleures solutions aux problèmes. L'objectif général est de stimuler les éléments sains de la capacité fonctionnelle; les moyens peuvent inclure l'orientation et les rapports amicaux, la fourniture d'informations et de conseils. Quoi qu'il en soit, l'intervention en période de crise portera également sur la détection précoce et le recours au spécialiste pour le traitement général ou spécialisé de divers troubles et visera, le cas échéant et dans toute la mesure possible, à trouver une solution dans la collectivité plutôt que dans un établissement, à moins qu'un traitement hospitalier ne soit nettement préférable.

## 7.2 Conseil

Il est difficile, mais important, de donner une définition du conseil. On peut le décrire comme une interaction entre deux ou plusieurs personnes en vue d'aider quelqu'un à comprendre et à modifier un type de comportement qui est une source d'angoisse pour lui-même ou pour les autres, perturbe ses relations ou a des répercussions sur son rôle social.

La discussion reste ouverte au sujet de la base de l'interaction entre l'adolescent et la personne qui lui apporte une assistance. On a tenté d'analyser tout ce qu'implique le fait de donner des informations, des avis et des conseils qui sont demandés et sont nécessaires. On voit dans le conseil quelque chose de plus que la communication d'informations; c'est la fourniture d'informations dans le contexte d'une situation individuelle, de telle manière qu'elles puissent être utilisées pour résoudre les problèmes du moment. Les principales caractéristiques de la fonction du conseil sont les suivantes :

- a) elle s'exerce dans n'importe quel contexte professionnel et s'insère dans l'activité principale du spécialiste, qu'il soit enseignant, prêtre, infirmier, médecin ou juriste;
- b) elle s'exerce dans le cadre de l'orientation éducative et professionnelle;
- c) elle s'exerce dans des services spécialisés qui ont été créés pour aider les personnes ayant des problèmes particuliers à des périodes critiques de leur existence, par exemple les services de consultation matrimoniale;
- d) elle s'exerce dans des services spécialisés destinés à des groupes spécifiques tels que les services de conseil aux jeunes;
- e) il peut s'agir de conseils individuels aussi bien à court terme qu'à long terme, de conseils de groupe où l'influence des pairs est importante, ou encore de conseils donnés en commun.

Les conseils et la thérapie sont centrés autour de plusieurs pôles d'attraction et les relations, la formation, les disciplines et les services qui peuvent entrer en ligne de compte présentent donc des différences. Ainsi l'orientation, les conseils, la psychothérapie et la psychanalyse forment un éventail de méthodes de traitement individuelles à action réciproque, mettant l'accent sur différents aspects des problèmes personnels. Le conseil implique que l'on fixe son attention sur les zones conscientes de conflit immédiat; il comporte les avis, l'analyse et la clarification nécessaires pour mieux comprendre le problème et une interprétation des causes qui l'ont fait naître. Il implique aussi que l'on écoute et que s'établissent une empathie et une prise de conscience et il fournit l'occasion de prodiguer encouragement et réconfort. Il permet aux jeunes d'identifier les problèmes, d'étudier les diverses solutions possibles, puis d'essayer de prendre eux-mêmes les décisions qui s'imposent.

### 7.3 Autres thérapies

La thérapie familiale est importante lorsque la structure familiale subsiste et que la famille est à même de collaborer avec le thérapeute et avec l'adolescent qui a demandé à être aidé. Certains adolescents, par exemple les toxicomanes, se sont souvent détachés à tel point de leur famille, aussi bien géographiquement qu'affectivement, que la thérapie consiste peut-être à constituer une nouvelle structure familiale à laquelle l'adolescent pourra se rattacher. Certains spécialistes estiment que les problèmes des jeunes remontent à la première enfance et utilisent des méthodes fondées sur la psychanalyse; d'autres considèrent que la thérapie du comportement et l'éducation des aptitudes sociales sont utiles. Le corps médical peut également

apporter une large contribution, non seulement dans le cadre hospitalier, mais aussi dans la collectivité, sous la forme de services du type «drop-in» (visites spontanées) ou plus institutionnalisés.

Ainsi les services de conseil aux jeunes recherchent particulièrement les moyens qui permettent d'apporter une aide dans le cadre de la collectivité, afin que les jeunes puissent rester dans le milieu familial et social où leurs problèmes pourront être traités d'une façon plus réaliste que dans les grands établissements isolés. Cela veut dire que les admissions seront peut-être moins nombreuses dans les hôpitaux psychiatriques, mais aussi que ceux qui ont toujours exercé leur profession dans un cadre hospitalier ou institutionnel doivent acquérir les qualifications et s'initier à des méthodes nouvelles. Il semble que l'on s'engage dans cette voie dans de nombreux pays européens.

Certains estiment que les services de conseil aux jeunes dont l'objectif est de changer la société pourraient avoir le plus d'impact, c'est-à-dire que, au lieu d'aider les jeunes à s'adapter aux conditions existantes, il faut, selon eux, transformer certains des aspects actuels de la société elle-même. Ces deux concepts ne sont pas nécessairement opposés et il est très important que le spécialiste et le client recherchent ensemble les solutions possibles. De plus, l'élément de risque, inévitable lorsque l'on utilise des méthodes novatrices d'intervention et de traitement, doit être pris en compte aussi bien par les utilisateurs de ces méthodes que par les responsables des services de planification.

## 8. PREVENTION

Pour comprendre les troubles du comportement et du mode de vie humains, il faut tenir compte des concepts de santé mentale et des facteurs de développement. Les activités préventives s'attachent à réduire le risque de trouble et de maladie, à favoriser les expériences positives de la vie et à renforcer la capacité de l'individu à faire face aux adversités.

Parmi les jeunes, il y en a toujours un certain nombre qui sont atteints de types divers de troubles, de dysfonctionnements ou de maladies somatiques ou psychiques, qui constituent tout à la fois des crises et des stress psychiques ainsi qu'un risque pour leur bien-être futur. Nombre de ces états ne revêtent pas une forme classique, aussi le diagnostic est-il difficile, et l'assistance peut faire défaut. Quelques-uns de ces adolescents réussissent à accéder au vaste système de soins de santé; cependant, les voies qui mènent au traitement sont diverses : certains le recherchent, beaucoup ne le recherchent pas. On sait peu de choses sur les adolescents malades, qui ne se présentent pas pour obtenir de l'aide. On a constaté que les services de conseil attirent les jeunes qui traversent une crise et auxquels d'autres formes de services

sanitaires et sociaux semblent trop distantes, autoritaires et inadéquates. Il est possible, en revanche, que certains d'entre eux, atteints de troubles mineurs, reçoivent des soins spécialisés qui ne leur conviennent pas.

Il est important, compte tenu de l'enrichissement de l'expérience des soins communautaires et des interventions en période de crise, d'assurer, sous une forme facilement accessible, des soins qui apporteront une aide à des groupes particulièrement vulnérables de la collectivité. Souvent, les adolescents incapables d'obtenir de l'aide extériorisent leur désarroi par des comportements qui les signalent à l'attention de la société, laquelle par voie de conséquence risque de les stigmatiser comme délinquants.

De nombreux services donnent des conseils d'un caractère assez général, qui peuvent être considérés plus comme une prévention primaire et une détection précoce que comme une prévention secondaire orientée vers un trouble établi tel que l'abus des drogues.

Il est difficile d'évaluer le succès obtenu par les services de conseil aux jeunes dans la prévention primaire. Selon toute apparence, on peut éviter de nombreux problèmes en mettant en place des services où les jeunes peuvent recevoir des informations, des avis ou des conseils. Le nombre d'adolescents souffrant de l'absence d'un foyer serait moindre si des services de conseil aux jeunes pouvaient être consultés lors d'une crise survenant au foyer; il y aurait peut-être moins de grossesses non désirées s'il était plus facile d'obtenir des conseils sur la contraception et les problèmes sexuels en général. Les services de conseil aux jeunes donnent aux adolescents le moyen d'élever, de développer et d'explorer leurs capacités et sont également bien placés pour déceler les signes précoces de désarroi.

Les services de conseil aux jeunes assument de plus en plus une fonction éducative et ont affaire aux enseignants, aux employeurs, aux éducateurs sanitaires et à l'ensemble de la collectivité; leur rôle dans la prévention primaire est évident. Ils atteignent maintenant un public plus large et peuvent aider celui-ci à comprendre le rôle des adolescents et empêcher peut-être l'apparition de types de comportement dommageables. L'éducation sur les jeunes doit commencer à un stade précoce, afin que les parents, les enseignants, les employeurs sachent à quels types de comportement et d'attitude ils peuvent s'attendre de la part des adolescents.

Le rôle des services de conseil aux jeunes dans la prévention primaire revêt une grande importance car, tant que la société dans son ensemble ne comprendra pas le besoin d'opposition, de rébellion ou d'indépendance ressenti par les adolescents, il lui sera difficile de planifier et de mettre en application des mesures pour les aider à aborder, dans de bonnes conditions, l'âge adulte.

Une éducation sanitaire efficace peut encourager les jeunes à acquérir un sens de responsabilité pour leur propre santé et celle de la collectivité et à participer à la vie communautaire d'une manière constructive et réfléchie. Elle peut leur permettre de reconnaître et de maîtriser les situations

de stress et de créer des mécanismes sains pour lutter contre les adversités. Il importe de donner des informations qui soient équilibrées et d'aider ainsi les individus à prendre, en connaissance de cause, des décisions personnelles concernant leur propre comportement et leur santé et à demander très tôt des conseils. L'éducation en santé mentale doit être orientée non seulement vers le public en général, mais aussi vers les groupes spécifiques tels que les femmes enceintes, les parents de jeunes enfants, les écoliers, les adolescents et les personnes âgées, vers les professionnels de la médecine, des soins infirmiers, de l'enseignement et du travail social, vers les administrateurs, les planificateurs et les travailleurs bénévoles, enfin, vers les moyens d'information et les professionnels de la communication.

Les moyens de communication de masse, en particulier, sont utilisés de plus en plus pour donner des informations, faire de la publicité pour les services et assurer des émissions de «sauvetage» radiodiffusées ou télévisées, ainsi que des permanences téléphoniques individualisées. Les rubriques personnelles dans les journaux et les revues fournissent souvent des indications sur les préoccupations des jeunes.

## 9. EVALUATION

Le terme «évaluation» effraie très souvent les prestataires de services, notamment de services novateurs. Les spécialistes et les planificateurs doivent impérativement savoir si les services sont efficaces. Il est difficile de continuer à travailler dans un contexte donné sans disposer, sous une forme ou sous une autre, d'informations en retour. Il est non moins difficile de convaincre les planificateurs et les prestataires de créer un plus grand nombre de services ou d'assurer un financement continu s'il n'y a pas d'évaluation. Les planificateurs pensent en termes de rapport coût/efficacité et cela est important, mais de nombreux autres aspects doivent être pris en considération. L'aide accordée aux adolescents permettra peut-être finalement de réaliser des économies en empêchant la dissolution des mariages, en améliorant les méthodes de puériculture et d'éducation et en évitant les hospitalisations ou les emprisonnements. Il est donc nécessaire d'étudier le rapport coût/efficacité en fonction des services aussi bien futurs qu'actuels.

Il est cependant compréhensible que l'on se préoccupe des résultats possibles de l'évaluation. S'il n'y a pas de résultats quantifiables, le financement sera-t-il maintenu ? L'évaluation est-elle un instrument politique, que l'on peut utiliser pour supprimer des services dont on estime qu'ils constituent une menace ? De nombreux problèmes doivent être résolus et il faut que les planificateurs gouvernementaux et les spécialistes à l'échelle nationale et locale soient plus enclins à l'évaluation. Il faut accorder une plus grande

attention à la méthodologie qui tiendra compte des processus d'organisation dynamiques et des éléments de risque que comporte nécessairement la prestation de services de type novateur. Comme dans les services de conseil aux jeunes eux-mêmes, il faut définir soigneusement les buts et les objectifs de l'évaluation et les faire connaître afin d'obtenir une coopération à tous les niveaux.

Des travaux de recherche sont menés sur ce sujet dans un certain nombre de pays, par exemple la Belgique, la République fédérale d'Allemagne, la Pologne et le Royaume-Uni, et tous les pays sont conscients de la nécessité d'une certaine évaluation. En Belgique par exemple, un barème a été mis au point et utilisé dans plusieurs centres de conseil pour mesurer l'efficacité de leur activité. Le spécialiste de l'action peut aider ceux qui travaillent dans les services de conseil aux jeunes à définir les buts et à fixer les objectifs. De nombreux services de conseil aux jeunes n'ont pas d'objectifs bien définis et, compte tenu de la nature de leur clientèle, ils peuvent être eux-mêmes désorganisés et désordonnés. La recherche expérimentale peut permettre de préciser les domaines et les niveaux de conflit.

## **10. DIRECTIVES CONCERNANT LE DEVELOPPEMENT DES SERVICES**

### **10.1 Considérations générales**

Les services novateurs qui se sont constitués et maintenus ont été tributaires du rayonnement de certaines personnalités, qui ont agi avec un mélange de flair et de zèle apostolique. L'ascendant personnel s'est souvent révélé incompatible avec la routine administrative et la croissance de l'organisation s'est traduite par un changement du style de direction ou même du directeur. L'augmentation de la dimension des services éloigne le personnel du centre de décision. L'enthousiasme initial peut diminuer à mesure que se renforce la stabilité des structures et aboutir à un repli du personnel sur lui-même. En fait, les services sont si différents et ont des points d'origine si variés (services traditionnels, organisations bénévoles et initiatives d'auto-assistance) qu'il ne serait pas possible ou pratique d'énoncer des principes d'action rigides. Cependant, le débat s'est poursuivi sur divers éléments importants des services novateurs et a donné lieu à une énumération des points essentiels qui doivent faire l'objet de discussions et de décisions compte tenu des besoins locaux, du financement, de l'organisation, du recrutement et de la gestion.

### **10.2 Organisation et administration**

L'organisation et l'administration des services de conseil aux jeunes diffèrent dans une certaine mesure selon que ces services sont intégrés au

système public ou au système bénévole. Il semble que nulle part il n'y ait de service complet mis à la disposition des jeunes; la plupart sont fragmentaires et pas très bien coordonnés. L'organisation des services de conseil aux jeunes pose des problèmes. Doivent-ils faire partie de programmes généraux de santé mentale ou est-ce là une solution évoquant trop l'idée d'un service médicalisé qui risque de négliger les facteurs sociologiques d'une plus large portée ? Doivent-ils faire partie de services de conseil scolaires et universitaires ou l'éducation prend-elle dans ce cas une place trop importante ? Doivent-ils être organisés dans le cadre d'activités récréatives et de loisirs ?

Tous ces services ont un rôle à jouer, mais l'organisation et l'administration des services de conseil aux jeunes doivent franchir de nombreuses démarcations et il ne semble pas qu'il y ait, dans aucun pays, une politique explicite en faveur des jeunes; cela signifie qu'il n'existe pas de politique unique pour les services de conseil aux jeunes. Il faut peut-être se défier d'une politique trop rigide pour les services de conseil aux jeunes, car elle risque de s'opposer à l'innovation, mais il semble qu'il soit dans une certaine mesure justifié d'essayer d'organiser les services de conseil aux jeunes sur une base plus rationnelle qu'actuellement. Ceux qui s'occupent de la santé, des services sociaux, de l'éducation, de l'emploi, du logement et des loisirs en particulier devraient, semble-t-il, bien étudier leurs plans d'action concernant les jeunes et les services adaptés à leurs besoins, et adopter une approche concertée.

### 10.3 Coordination

On parle beaucoup de coordination et de coopération entre les organismes et les services. Les mécanismes nécessaires pour cette coordination et cette coopération existent souvent et sont quelquefois même méticuleusement planifiés. Comment se fait-il alors qu'il semble y avoir des problèmes réels de coopération en ce qui concerne les services destinés aux jeunes et à d'autres groupes ? Pour être efficace, la coordination doit s'appuyer sur le personnel des organismes qui, pour de nombreuses raisons, élève souvent des obstacles à une collaboration efficace. Il faut que les individus apprennent à se faire mutuellement confiance et à se familiariser réciproquement avec les fonctions qu'ils exercent; ils doivent également pouvoir se concerter sur des actions communes. Dans le processus de coopération, la participation et l'engagement personnels doivent être très développés, mais chaque individu a également des obligations vis-à-vis de l'organisation où il travaille et ces obligations multiples peuvent engendrer des conflits. Chaque organisme et chaque personne au sein de cet organisme doivent régler les difficultés inhérentes à la coopération et à la collaboration avant que l'on puisse s'engager dans la voie de la coordination.

Les services de conseil aux jeunes sont peut-être dans une situation privilégiée à cet égard, car un grand nombre d'entre eux sont nouveaux et n'ont pas de traditions établies, ce qui peut faciliter la communication. Mais ils

ont, cependant, un problème de coopération avec les services qui sont organisés sur une base traditionnelle et peut-être plus hiérarchique et, sans une compréhension réciproque des différents concepts d'organisation, il est difficile de parvenir à une coopération réelle. Il faut étudier ce problème de façon plus approfondie au niveau local, national et international afin de pouvoir effectivement planifier des services coordonnés.

#### 10.4 Recrutement et formation du personnel, services d'appui

Les services de conseil aux jeunes emploient des catégories très diverses de professionnels et de non professionnels et de nombreux services font également appel à des personnes bénévoles. Il semblerait que ce ne soit pas obligatoirement la profession ou le type de formation professionnelle qui compte, mais plutôt l'attitude de ceux qui travaillent dans les services. De nombreux professionnels sont passés des services publics aux services de conseil aux jeunes et d'autres sont retournés des services de conseil aux jeunes dans les services publics. Les échanges entre les uns et les autres devraient peut-être être plus fréquents. Dans l'ensemble, le personnel des services de conseil aux jeunes a essayé de se dégager des structures hiérarchiques établies pour instituer une véritable démocratie. Le principe d'équipe multidisciplinaire est appliqué et a son importance, mais risque d'engendrer des problèmes si l'équipe et le client ne savent pas de façon précise qui est responsable du client.

De nombreux services de conseil aux jeunes emploient à la fois un personnel de professionnels rémunérés et de travailleurs bénévoles et la sélection des uns et des autres, ainsi que leur rôle au sein de ces services, méritent la plus grande attention. Le travail est, pour une grande part, astreignant et épuisant et il tend à y avoir une forte mobilité du personnel. Il est possible que le personnel ne puisse travailler dans les services novateurs que pendant de courtes périodes de temps et cet élément doit être examiné beaucoup plus attentivement.

Les spécialistes peuvent avoir à exercer des fonctions très différentes. Ils sont au tout premier rang pour répondre aux besoins de ceux qui leur demandent seulement des avis et des informations, mais il faut qu'ils puissent éventuellement déterminer si tel ou tel adolescent ne ressent pas des besoins plus profonds qu'il ne peut ou ne veut pas encore exprimer. Ils devront peut-être aussi décider s'ils peuvent fournir eux-mêmes l'assistance nécessaire ou s'ils doivent renvoyer le client en consultation, et il faut qu'ils soient parfaitement conscients de leurs propres limitations. Ils devront encore éventuellement donner des conseils à long terme, animer des travaux de groupe, organiser des loisirs, etc.

Il est nécessaire qu'un service de conseil aux jeunes détermine les tâches spécifiques que le personnel doit accomplir et décide comment il peut le former en cours d'emploi, l'encourager et le conseiller quelles que soient ses

qualifications ou sa formation de base. Le personnel doit, pour sa part, connaître le processus de développement affectif des adolescents et les problèmes que les jeunes sont susceptibles de rencontrer. Les membres de ce personnel doivent également se connaître eux-mêmes et pouvoir développer leurs propres capacités.

Certains organismes ont leur propre système de formation en cours d'emploi et d'appui, tandis que d'autres utilisent les services de formation en cours d'emploi offerts par des établissements publics et professionnels. Les besoins de formation des personnels dans les services de conseil aux jeunes doivent faire l'objet d'études complémentaires, qui pourraient être entreprises par des organisations nationales de coordination ou, sur le plan international, par de nouveaux groupes de travail.

Le recrutement de personnel dans les services de conseil aux jeunes pose des problèmes d'organisation. Il peut être organisé très différemment et chaque méthode comporte des difficultés. Si l'on n'emploie que du personnel professionnel, des problèmes peuvent se poser entre les différentes disciplines ou en ce qui concerne les structures de carrière, les taux de rémunération et les conditions de travail, et les services peuvent s'assimiler totalement aux services traditionnels. Si seuls des travailleurs bénévoles assurent le service, il s'agit d'organiser ce personnel, de le sélectionner et de le former, etc. Lorsque, et c'est le cas le plus fréquent, ces deux catégories de personnel sont combinées, leur rôle doit être défini de façon précise.

### 10.5 Points à examiner

Les points à examiner avant la création d'un service novateur sont énumérés dans la liste de contrôle ci-dessous :

- 1) relation entre les services de conseil aux jeunes et la planification globale de la santé mentale, notamment définition du rôle du Gouvernement et des divers organismes des collectivités locales;
- 2) relation entre les services de conseil aux jeunes et les autres services, et coopération avec les services sanitaires et sociaux et l'enseignement;
- 3) définition des objectifs des services et moyens nécessaires;
- 4) organigramme et administration des services de conseil aux jeunes, compte tenu notamment de la conception multidisciplinaire de ces services;
- 5) locaux, emplacement et image; publicité;
- 6) sélection et formation du personnel, appui nécessaire pour réaliser les objectifs des services;

- 7) surveillance, contrôle de qualité et collecte des données;
- 8) problèmes de financement liés aux politiques adoptées;
- 9) moyens propres à entretenir l'innovation (problèmes de «bureaucratie» et de «professionnalisme»);
- 10) contacts à court terme ou à long terme avec les clients, concept symptomatique ou causal;
- 11) organisation et rôle de l'auto-assistance, action sociale et activités communautaires spécifiques.

## 11. CONTRAINTES

Les services de conseil aux jeunes travaillent souvent soumis à des contraintes considérables, qui peuvent être examinées sous les rubriques ci-après :

### 11.1 Demande et besoins

En matière de services de conseil aux jeunes, la population cible pourrait être l'ensemble de la population des adolescents. On ne sait combien de jeunes dans une population donnée sont exposés à des risques ou sont susceptibles d'avoir besoin d'aide ou de conseils. Les services de conseil aux jeunes ont tendance à essayer d'offrir une assistance à tous les adolescents sans aucune restriction ou bien seulement à un groupe hautement sélectionné.

La plupart des services de conseil aux jeunes sont conscients de leurs limitations et reconnaissent la nécessité d'un soutien et d'une surveillance qu'ils ne peuvent offrir, mais que personne d'autre ne semble capable ou désireux d'assurer. Il est nécessaire que les services de conseil aux jeunes dans les collectivités établissent un dialogue continu avec ceux qui sont responsables de la planification et la mise en œuvre d'autres prestations ou activités, afin qu'ils puissent aider ou conseiller d'autres organismes, soit publics, soit bénévoles, qui se chargeront de combler les lacunes. Il est également nécessaire de créer un réseau planifié de services dans la collectivité pour répondre aux demandes et aux besoins des jeunes.

Les contraintes qui s'opposent à priori à la satisfaction des besoins peuvent se résumer comme suit :

- a) la nature très complexe des besoins et des demandes;
- b) l'évolution des besoins;

- c) l'attitude du public (refus d'admettre l'existence de problèmes, crainte du changement, manque de compréhension);
- d) la crainte de la stigmatisation et de l'étiquetage;
- e) l'isolement et l'aliénation de groupes marginaux;
- f) problèmes d'ordre éthique et juridique.

## 11.2 Services et activités visant à satisfaire les besoins

Comme il a été indiqué plus haut, il doit y avoir dans la collectivité un réseau global de services qui assurent les activités nécessaires pour répondre aux besoins. Ce réseau comprend des services d'enseignement, d'emploi, de logement, de santé et de protection sociale, des services s'occupant des questions pénales et judiciaires et des services de loisirs. Tous les services de conseil aux jeunes savent que chaque collectivité assure certains de ces services, mais que ceux-ci ne sont pas toujours suffisants en nombre et que, très souvent, ils ne sont pas acceptables pour les adolescents eux-mêmes. Quelques-uns des problèmes ont été examinés plus haut et des mesures doivent être prises par les responsables des décisions et les prestataires de services de manière à adopter une approche concertée pour répondre aux besoins. Les services de conseil aux jeunes doivent — et ils s'efforcent en effet souvent de le faire — informer et éduquer ceux qui sont responsables de l'organisation d'activités, mais ils sont limités dans cette tâche par le temps, l'absence de crédits et parfois de statistiques et d'autres informations.

Les principales contraintes qui pèsent sur la fourniture de services sont notamment les suivantes :

- a) complexité des interventions;
- b) manque de souplesse dans l'identification des problèmes et la réponse à l'évolution de la demande;
- c) insuffisance de la communication, de la coopération, de la coordination et de l'intégration;
- d) absence d'estimation, d'évaluation quantitative et qualitative; absence d'impact des services;
- e) absence d'analyse du rapport coût/efficacité;
- f) difficultés de l'approche multidisciplinaire et de la formation théorique et pratique du personnel.

### 11.3 Administration et organisation

Les services de conseil aux jeunes ont surgi pour répondre à la demande, mais les objectifs n'ont pas toujours été définis de façon précise, de sorte que l'organisation du service a quelquefois souffert d'un manque d'efficacité de l'administration. Certains estiment qu'un service de conseil aux jeunes ne doit pas être trop bien organisé, car il risque autrement d'être trop rigide et incapable de s'adapter au changement. Cela est vrai dans une certaine mesure, mais il peut, d'autre part, être difficile au personnel d'assurer un service si une structure d'organisation efficace fait défaut. Il convient de réfléchir à la structure et à la dimension de l'organisation. Toute organisation doit garder des proportions raisonnables si elle veut rester démocratique et raisonnablement ouverte à la communication et doit savoir quels sont les problèmes liés à la décision d'une éventuelle extension. Il convient également de s'interroger sur l'opportunité, pour une organisation de rester petite et indépendante ou de s'intégrer dans une organisation plus vaste. Des contraintes existent dans les deux cas. Une organisation de grande envergure peut assurer des services de soutien et de documentation plus étoffés, mais risque d'être éloignée à ce point de la collectivité que les besoins des adolescents et du personnel restent insatisfaits, tandis qu'une petite organisation peut avoir trop tendance à l'introversion et ne pas réagir au changement.

Il existe donc d'autres contraintes dans l'organisation des services, à savoir :

- a) la rigidité administrative;
- b) la catégorisation administrative;
- c) la difficulté de dialogue entre l'administration et les services, entre la société et les professionnels et non professionnels qui s'occupent de la jeunesse;
- d) le manque d'harmonie entre les divers niveaux de l'administration.

Le financement est peut-être la contrainte la plus importante et ce problème se pose pour les services publics et non publics. Les services publics peuvent avoir plus facilement accès aux sources de financement, mais il existe des priorités concurrentes; ainsi, les services destinés aux adolescents doivent rivaliser avec les services destinés aux personnes âgées, aux enfants de moins de cinq ans, etc. Les services non publics encourent des risques encore plus grands, car il y a peu d'organisations ou de bienfaiteurs privés qui accordent des crédits, et ils dépendent eux aussi de sources publiques, du fait qu'ils sont en concurrence avec des services que les pouvoirs publics ont l'obligation légale d'assurer.

Les services de jeunes sont très vulnérables, parce que les clients eux-mêmes ont très peu d'influence sur le mode de répartition des deniers publics. Tant que les jeunes n'ont pas leur mot à dire en politique ou que les services de conseil aux jeunes ne sont pas habilités à parler en leur nom, la situation incertaine risque de se prolonger, car le problème des adolescents et des services qu'ils nécessitent engendre de nombreux sentiments irrationnels chez les responsables des décisions. Une définition plus prudente des buts et des objectifs, ainsi qu'une évaluation plus rationnelle contribuent à l'information du public et permettront ainsi de dégager les crédits nécessaires.

## 12. CONCLUSIONS

1) Les services de conseil aux jeunes n'ont cessé de se développer dans tous les pays européens; leur nombre a augmenté, la gamme des facilités offertes s'est élargie et ils sont maintenant reconnus comme un élément nécessaire du réseau global de services dans la collectivité.

2) Ils ont instauré une forme d'assistance destinée à des groupes d'adolescents en période de stress et de crise personnelle et ont démontré la nécessité d'un service d'information et de conseil d'accès direct, créé spécialement pour les adolescents et les jeunes adultes.

3) Ils ont montré l'importance des réseaux et des systèmes sociaux dans le domaine de l'éducation, des loisirs, des activités récréatives, du travail et du logement et ont évolué vers un modèle social qui nécessite une collaboration avec les organismes officiels et les services sanitaires et sociaux.

4) Leur travail dans la détection précoce et l'évaluation des facteurs psychosociaux qui contribuent à la vulnérabilité mentale et dans la recherche d'une solution aux fréquents problèmes d'adaptation des adolescents est considéré comme un effort essentiel dans le domaine de la prévention primaire et de l'intervention précoce.

5) Bien qu'il y ait accord sur les objectifs généraux de ces services, chacun d'eux doit définir de façon précise et réévaluer ses objectifs particuliers, afin de s'adapter à l'évolution des besoins.

6) Des services se sont, dans de nombreux cas, constitués spontanément et, même si certains d'entre eux ont été parfois intégrés à d'autres organisations ou institutionnalisés, il est nécessaire qu'ils continuent à assurer une liaison vitale avec les adolescents.

7) Les services de conseil aux jeunes ont des incidences sur d'autres services destinés aux adolescents. Il est essentiel que des liens s'établissent et qu'une véritable association se crée entre le type de service traditionnel et le type de service novateur.

8) La collaboration et la coordination de l'information et du service à l'échelle locale, nationale et internationale ont atteint des stades de développement différents. Ce sont des questions qui doivent être examinées de plus près par les services de conseil aux jeunes eux-mêmes, ainsi que par les planificateurs et les responsables des décisions à l'échelle locale, nationale et internationale.

9) La réalisation des objectifs se heurte à des contraintes importantes, eu égard notamment à la complexité des demandes et des besoins, et il est nécessaire de disposer d'un large éventail de formes d'action dans l'organisation et la gestion de l'innovation. Les contraintes financières et les incertitudes pesant sur les crédits peuvent, en particulier, avoir des effets défavorables sur le développement.

10) L'importance de l'évaluation et de la recherche a été reconnue et elles peuvent aider les services à préciser leurs buts et leurs objectifs. Il importe de tenir compte de l'originalité de l'approche et des aspects dynamiques d'un service donné lorsqu'on examine les méthodes de recherche à adopter.

11) Les services de conseil aux jeunes ont été créés pour répondre à des besoins variés et changeants, et les activités qu'ils mettent au point pour répondre à ces besoins sont extrêmement diverses. Ils doivent donc rester souples et s'adapter à l'évolution de la situation. Il ne semble donc pas souhaitable d'édicter des directives strictes qui risqueraient d'entraîner une certaine rigidité; ceux qui établissent les plans et ceux qui les exécutent doivent au contraire être encouragés à évaluer et réévaluer les fonctions des services de conseil aux jeunes et les demandes auxquelles ils doivent répondre.

12) Les services de conseil aux jeunes ont un rôle à jouer dans la stratégie globale de la santé mentale. Utilisant du personnel professionnel et non professionnel, ils exercent plusieurs activités : auto-assistance, conseil, intervention en période de crise, réadaptation et offrent des possibilités d'expérience dans les processus d'action communautaire.

13) Les services de conseil aux jeunes peuvent contribuer à faire évoluer la politique sociale en définissant les problèmes qui préoccupent les jeunes et en les signalant à l'attention des planificateurs et des politiciens au niveau national et local. Ils peuvent également fournir au public des informations sur les jeunes.

### 13. RECOMMANDATIONS

1) Les services de conseil aux jeunes ont un rôle essentiel à jouer dans le réseau des services de la collectivité. Il faut qu'ils puissent travailler en collaboration avec d'autres services et qu'ils soient en mesure de répondre rapidement aux besoins et à la demande de la jeunesse, qui évoluent constamment.

2) Quand les services de conseil aux jeunes prennent conscience de besoins et de demandes auxquels ils ne peuvent pas répondre et auxquels les autres services existants ne répondent pas, ils devraient le signaler aux autorités chargées de prendre les décisions en la matière. Dans certains cas, ils devraient être à même de donner des avis sur les nouveaux services à créer.

3) Pour faciliter l'expansion, le développement et la coordination des services destinés aux jeunes, il est souhaitable que les gouvernements forment des politiques nationales explicites relatives à la jeunesse en consultation avec les organismes travaillant sur le terrain.

4) Même en période de restrictions budgétaires, les autorités qui prennent les décisions feraient bien d'accorder des crédits permettant la création de nouveaux services de conseil aux jeunes répondant à l'évolution des besoins.

5) Bien que la coordination de l'information et des services sur le plan local soit importante, il faudrait aussi que soit, sous une forme ou sous une autre, instituée dans chaque pays une organisation nationale qui puisse :

a) coordonner la collecte, le traitement et la diffusion de l'information sur les jeunes, sur leurs besoins et sur les services de conseil qui sont à leur disposition;

b) faciliter les confrontations d'expériences dans ce domaine;

c) fournir aux services de conseil aux jeunes des avis sur les normes professionnelles à observer;

d) fournir des avis sur la sélection, la formation et l'encouragement du personnel des services de conseil aux jeunes.

6) Il faudrait, sur le plan international, envisager :

- a) de continuer à favoriser les confrontations d'expériences par l'octroi de bourses et l'organisation d'études et de groupes de travail;
- b) de concevoir des méthodes pour l'évaluation des services de conseil aux jeunes, notamment sur le plan coût/efficacité et coût/avantages, et de leur impact sur la prévention primaire en matière de santé mentale;
- c) d'étudier la formation professionnelle et la formation en cours d'emploi à donner à ceux qui travaillent avec des adolescents et dans les services de conseil aux jeunes;
- d) de favoriser la coordination des services de conseil aux jeunes au niveau national et international.

## REFERENCES

1. OMS, Bureau régional de l'Europe. *Les services de conseil aux jeunes, essai de typologie* : rapport sur une étude, Copenhague, 1976 (document ICP/MNH 016 III)
2. OMS, Bureau régional de l'Europe. *Les services de conseil aux jeunes* : rapport sur la réunion d'un groupe de travail, Copenhague, 1976 (document ICP/MNH 016 III (1))
3. May, A.R. et al. *La santé mentale des adolescents et des jeunes* : rapport sur une conférence technique, Genève, Organisation mondiale de la Santé, 1971 (Cahiers de santé publique, N° 41)
4. OMS, Bureau régional de l'Europe. *Les services de santé universitaires* : rapport sur un symposium, Copenhague, 1967 (document EURO 334)
5. OMS, Bureau régional de l'Europe. *Programmes d'éducation sanitaire concernant l'abus des drogues chez les jeunes* : rapport sur la réunion d'un groupe de travail, Copenhague, 1973 (document EURO 5418 IV)
6. OMS, Bureau régional de l'Europe. *Les grands problèmes de la délinquance juvénile* : rapport sur un symposium. Copenhague, 1974 (document EURO 5430 III)
7. OMS, Bureau régional de l'Europe. *Le suicide et les tentatives de suicide chez les jeunes*, rapport sur une conférence. Copenhague, 1977 (document ICP/MNH 015 III)
8. OMS, Bureau régional de l'Europe. *Evaluation des programmes d'éducation sanitaire en matière de santé mentale* : rapport sur la réunion d'un groupe de travail, Copenhague, 1974 (document EURO 5432 III)
9. OMS, Bureau régional de l'Europe. *Les services psychiatriques complets et la collectivité* : rapport sur la réunion d'un groupe de travail, Copenhague, 1972 (document EURO 5407 I)
10. *Prevention and health, everybody's business*. Londres, H.M. Stationery Office, 1976
11. LaLonde, M. *A new perspective on the health of Canadians*. Ottawa, Department of National Health and Welfare, 1974
12. Conseil de l'Europe, Comité européen de santé publique. *L'organisation des services préventifs de santé mentale*, Strasbourg, 1976 (document CESP 76 (7))
13. *Prevention - alcoholism, drugs and mental health* : report of a tripartite meeting, Washington (in preparation)
14. *Santé du monde*. Les années cruciales, Genève, décembre 1976
15. OMS, Série de Rapports techniques, N° 613, 1977 (*Santé mentale et développement psychosocial de l'enfant* : rapport sur la réunion d'un comité OMS d'experts)

## Annexe

### LISTE DES PARTICIPANTS

#### *Conseillers temporaires*

Mme A. Baude, Chef du Département pour la Protection sociale des Enfants et des Adolescents, Direction de la Santé et de la Prévoyance sociale, Stockholm, Suède

Mlle M.H. Bruce, Fonctionnaire des Services sociaux, Département de la Santé et de la Sécurité sociale, Londres, Royaume-Uni (*Corapporteur*)<sup>a</sup>

Mlle C. Chambers,<sup>a</sup> Coordonnateur, New Horizon Youth Centre, Londres Royaume-Uni

Dr W. Faché, Professeur associé, Université d'Etat de Gand, Belgique

Dr K. Geck, Médecin et psychothérapeute, Heidelberg, République fédérale d'Allemagne

Mme J. Guidon «Drop in», Centre de conseil psychiatrique, Zurich, Suisse

Professeur K. Jankowski, Directeur du Centre de thérapie familiale, Varsovie, Pologne

Professeur V.V. Kovalec, Chef du Département de Psychiatrie infantile, Institut central pour les études médicales avancées, Moscou, URSS

Dr Pamela Mason, Médecin-administrateur principal, Département de la Santé et de la Sécurité sociale, Londres, Royaume-Uni (*Président et Corapporteur*)

Dr C.M. Orsel, Directeur médical, Hôpital de jour, Paris, France

Dr M.F. Shore, Centre d'Etude de la Santé mentale, Institut national de la Santé mentale, Adelphi, Maryland, Etats-Unis

---

<sup>a</sup>Frais de participation non assumés par l'OMS

Dr Faith Spicer, Directeur médical, Centres de conseil aux jeunes de  
Londres, Royaume-Uni

Dr G. Vikar, Directeur adjoint, Polyclinique de psychologie pédiatrique  
métropolitaine, Budapest, Hongrie

*Organisation mondiale de la Santé*

*Bureau régional de l'Europe*

Dr A.E. Baert, Fonctionnaire régional pour la Santé mentale (*Secrétaire*)

M. J.U. Hannibal, Administrateur technique pour la Santé mentale

Dr M. Postiglione, Chef du Service de la Lutte contre les Maladies